

# SAINT ETIENNE LA GENESTE

Bulletin municipal n°22  
Janvier 2025

ST-ÉTIENNE-LA-GENESTE





## **Sommaire :**

2-Le mot du maire

3-Au conseil municipal

4-Travaux et projets

5-Un site Internet pour notre commune

6-Un nouveau bureau au Comité des Fêtes

7-Nouveaux habitants

8-Le saviez-vous ? Loi montagne 2024

9-Brèves

10-Cette page est la vôtre

11-Photos d'antan - La bonne recette d'Annette

## **Le mot du maire**

*Les fêtes de fin d'année, rythmées par les moments de convivialité et de partage propres à cette période magique sont déjà derrière nous et nous entamons hardiment la nouvelle année qui s'ouvre.*

*Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure en vous réservant principalement la meilleure santé souhaitable, et vous préserve des tracasseries de la vie quotidienne, personnelle et professionnelle.*

*En ce début de nouvelle année, mes pensées vont à tous ceux qui ont perdu un être cher et tous ceux qui ont été atteints par la maladie.*

*Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les élus qui m'entourent au quotidien pour gérer la commune au mieux. Merci également à notre secrétaire de mairie Marilyn qui se donne pleinement dans sa mission. A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite dans leurs projets futurs.*

*Je nous souhaite aussi de bons vœux dans nos projets municipaux.*

*Cette année 2024 est enfin terminée. Elle restera dans notre pays celle des bouleversements climatiques avec une météo capricieuse difficile à gérer ; notre environnement politique aura lui aussi été bousculé avec des épisodes électoraux inattendus que les petites communes comme la nôtre auront dû négocier dans les meilleures conditions et surtout à moindre frais ; l'inflation galopante et l'augmentation drastique des coûts de l'énergie ont provoqué une situation compliquée pour bien des familles mais aussi pour les budgets communaux. La crise énergétique nous touche tous de plein fouet, les collectivités ne sont pas épargnées.*

*Pour faire face à cette situation, nous avons pris des mesures afin de limiter nos consommations d'électricité ; ainsi la totalité du réseau d'éclairage public de la commune sera modernisé courant 2025 avec le remplacement des luminaires existant par des LED nettement moins énergivores ; (projet Crépuscule en collaboration avec le Syndicat de La Diège).*

*Pendant l'année écoulée, les travaux de réaménagement du Foyer Félix Porte ont réellement progressé avec la conclusion des travaux de réhabilitation des pièces de l'étage, et l'aménagement de salles de réunion. (Isolation haute résolution, refectation totale circuit électrique et éclairage LED, isolation par l'extérieur, création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite...). L'installation du garde-corps et du portillon d'accès sur la terrasse parachève la première tranche de travaux.*

*La deuxième tranche de travaux devrait être terminée pour la fin février 2025, et d'ores et déjà les réservations de la salle sont possibles pour le printemps.*

*En ce qui concerne la vie associative de la commune, un nouveau bureau a été mis en place au Comité des Fêtes (présentation + programme ci-après). Gageons que la nouvelle équipe saura nous présenter un alléchant programme pour les mois à venir. Bienvenue à Fabien, Vincent, Alexandrine et Michèle; je tiens à remercier les membres du bureau précédent : Samuel, Josie, Michèle et tous les bénévoles pour leur implication dans les différentes animations qu'ils nous ont proposé ces 3 dernières années.*

*Enfin l'année 2025 sera l'année de la mise en service du site internet de la commune ; Dominique Disson qui a en charge le dossier vous le présentera plus en détail dans les pages suivantes.*

*Pour conclure, mes collègues élus s'associent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos familles une excellente année 2025 dans notre chère commune de Haute-Corrèze où il fait bon vivre.*

Votre maire

**Christophe TUR**



## Au conseil municipal ...



Depuis le mois de juillet, le Conseil Municipal s'est réuni trois fois. Voici les principales délibérations toutes votées à l'unanimité.

### **Le Conseil Municipal a voté pour le passage à la transmission sous forme dématérialisée :**

Ainsi les actes qui doivent être transmis à un représentant de l'État seront envoyés sous forme dématérialisée et sécurisée, permettant une réduction notable des coûts liés aux frais postaux et aux frais de reproduction, et une réception quasi immédiate par les services de l'État.

### **Le Conseil Municipal a approuvé le projet d'éclairage public -Programme Crépuscule :**

Le programme Crépuscule est un programme de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public porté par le Syndicat de la Diège. Il consiste à optimiser le nombre de lampadaires sur la commune et surtout à les remplacer par des éclairages à LED.

La participation de la commune se montera à 12 004,10 € HT alors que le coût total des travaux est estimé à 30 010,25 € HT.

### **La commune a renouvelé sa convention avec « Les Crocs de l'Empereur » :**

Le refuge « Les Crocs de l'Empereur » situé 2, Hameau de la Goudounèche 19200 Ussel fait également office de fourrière.

Le renouvellement de la convention permet la capture, le transport, la prise en charge des animaux errants ainsi que la recherche des propriétaires et le devenir des animaux non réclamés.

La mairie a reçu récemment un courrier de RTE (Réseau de Transport d'Electricité) confirmant le retrait de la ligne haute tension Aubusson-Mole.

L'ensemble des supports et des câbles qui la compose, seront retirés et les fondations de chaque pylône seront arasées jusqu'à une profondeur de 1 mètre dans le sous sol, avec une remise en état à l'issue des travaux.

Les travaux doivent commencer cette année et concernent 8 pylônes sur notre commune.

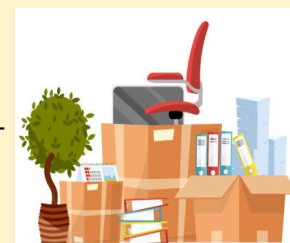
Les propriétaires de chaque parcelle ainsi que les exploitants agricoles seront informés de ces travaux, sachant que si des dégâts sont occasionnés sur les parcelles, ils seront indemnisés selon les barèmes en vigueur.

Malheureusement cette opération entraîne un manque à gagner important pour notre village et ce, dès 2026.



Il est prévu de déplacer la mairie dans les nouvelles salles du foyer Félix Porte, la mairie retrouvera ainsi ses anciens quartiers, rénovés, plus adaptés et beaucoup moins énergivores en chauffage et électricité.

De plus ce sera l'occasion de faire le point sur l'état réel du presbytère, de son isolation, de la charpente et de la toiture et ainsi de monter un dossier de demandes de subventions éventuelles avant d'envisager de futurs travaux.



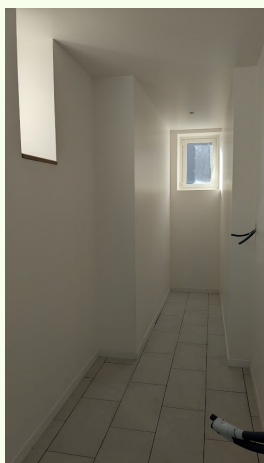
## Travaux et projets



### Au foyer Félix Porte

La terrasse du foyer Félix Porte s'orne dorénavant d'un garde corps, elle est donc opérationnelle et deviendra bien agréable dès les beaux jours.

Les travaux d'aménagement se terminent, avec les sols et les peintures, quelques finitions et la pose des placards. La grande salle doit elle aussi recevoir un « coup de neuf », avec la rénovation du parquet, un rafraîchissement des murs et le remplacement de l'éclairage existant par un éclairage à LED plus économique.



La fontaine de La Charrière des Rocs a retrouvé son réservoir, servant à l'écoulement de son trop-plein (autrefois, il était utilisé pour le lavage du linge), grâce au nettoyage entrepris par l'Association des Gorges de la Haute Dordogne.



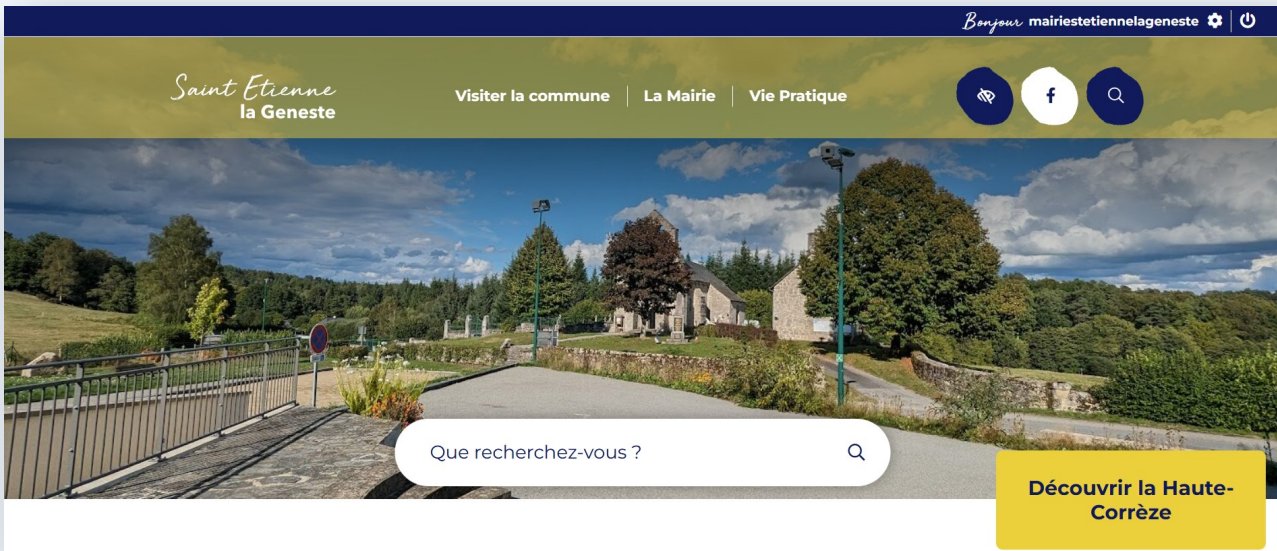
Profitant de la réfection de la départementale traversant notre village, un plan d'aménagement du « centre » bourg est à l'étude, dans le but de sécuriser et de végétaliser cet endroit.



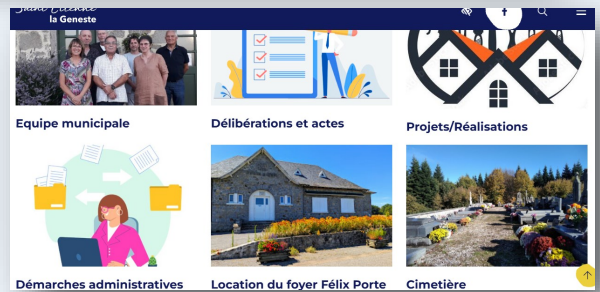
## Un site Internet pour notre commune !

Même si notre commune n'est pas bien grande, elle se doit de proposer à chacun un site pour donner informations et ressources, sachant que dès qu'un renseignement nous fait défaut, le premier réflexe est de chercher sur Internet...

Sous la houlette de Haute-Corrèze Communauté, avec l'aide de ses agents, (en particulier les deux « Lise », Lise Merveillie dans un premier temps puis Lise Delvert), ainsi que celle des autres communes engagées sur le même projet, les différentes pages ont été construites petit à petit.



En cliquant sur les onglets vous trouverez différentes rubriques :



Une galerie photo, un calendrier des réservations du foyer ...  
**galerie photo**



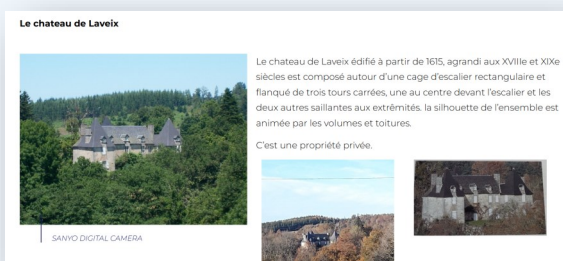
Calendrier 2025

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

Et bien plus encore !

Découvrez-le vite en tapant

<https://saintetiennelageneste.fr> sur votre moteur de recherche.



### L'application IntraMuros reste utile !

Elle est gratuite, vous informe en temps réel et vous envoie une alerte lors d'événements importants sur notre commune.

**Installez-la !**

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

## Un nouveau bureau au Comité des Fêtes !



Après 4 ans de bons et loyaux services, Samuel Davoine ayant décidé de passer la main, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau au comité des fêtes ; ainsi Fabien Guyet a endossé le rôle de président, Vincent Charmes celui de vice-président, Alexandrine Chauquet est devenue secrétaire tandis que Michèle Geffroy a accepté de garder sa tâche de trésorière. Merci à eux !

Des festivités sont déjà projetées par ce groupe dynamique : Fête de la Saint Patrick en mars (sous réserve d'achèvement des travaux au foyer), chasse aux œufs pour Pâques, fête de la musique en juin et bien sûr fête votive du village début août.

De bons moments de gaieté et de partage en prévision !

**Bientôt 16 ans ? pensez au**  
**RECENSEMENT**  
à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

- \* Elle est délivrée sur présentation de :
  - la carte nationale d'identité
  - le livret de Famille
  - un justificatif de domicile
- \* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: République Française, Ministère de la Défense, SGA, JDC, OBJECTIF CITOYEN, www.defense.gouv.fr/JDC



## Nouveaux habitants—Nouvelles responsabilités

Fabien Guyet et Alexandrine Chauquet se sont installés l'année dernière à Saint Étienne la Geneste, ayant acheté la maison de feu Monsieur Goneta au Reicros. Ils ont accepté de répondre à quelques questions :

### Comment en êtes vous venus à choisir cet endroit ?

*Nous cherchions un endroit calme, un peu isolé, avec du terrain , et pas trop loin de nos familles respectives. Nous voulions une habitation ancienne, en pierres et ardoises et nous avons tout de suite « craqué » pour cette maison. De plus notre chien et nos trois chats y sont très heureux.*



Fabien, Alexandrine et le chien Toons devant leur maison

### Alexandrine est secrétaire médicale à l'hôpital d'Ussel et vous, Fabien vous exercez un métier peu courant puisque vous êtes élagueur, pouvez vous m'en dire plus sur ce choix d'activité ?

*Enfant déjà j'adorais grimper aux arbres ! Au départ j'avais choisi un autre métier puisque je me destinais à être boulanger mais je ne supportais pas d'être enfermé et les horaires étaient très contraignants alors j'ai suivi une formation d'Elagueur, Taille et Soins aux arbres. J'ai par la suite créé ma propre entreprise Ela'Gus et ne l'ai jamais regretté !*



Fabien à l'œuvre



Sculpteur à ses heures..



### Vous vous êtes rapidement investis dans la vie du village, c'était un souhait ?

*En fait, tout s'est enchaîné rapidement ! Nous avons fait la connaissance des habitants lors des précédentes élections, et avons apprécié la gentillesse et la bonne humeur locale. Nous connaissions bien Vincent ce qui a facilité notre intégration et lorsque nous avons su qu'on cherchait des personnes pour s'occuper du Comité des Fêtes nous nous sommes dit pourquoi pas ?*

**Merci Alexandrine et Fabien, tous nos vœux de bonheur et de réussite dans votre nouvelle commune!**

## Le saviez-vous?

### Loi Montagne 2024 : les équipements conformes

La loi Montagne rend obligatoire le montage de pneus hiver, pneus 4 saisons, chaînes neige ou chaussettes à neige dans 34 départements de France entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année. (Départements, où sont présents les massifs montagneux (Alpes, Massif central, Corse, Pyrénées, massif jurassien, massif vosgien).



#### Qui est concerné par la loi Montagne ?

Cette obligation s'applique à quiconque traverse les départements concernés par la loi Montagne 2024. Au départ 48 départements sont concernés par cette loi car ils sont tous situés dans les zones blanches, cependant seulement 34 sont concernés par une application réelle de la loi.

#### Pourquoi la loi Montagne 2024 ?

La loi Montagne 2024 vient garantir la sécurité des automobilistes et protéger tous les usagers en s'assurant qu'ils soient tous équipés convenablement contre les conditions météorologiques hivernales. Il faut savoir que 30% du territoire français est occupé de massifs montagneux.

Durant tout l'hiver la météo se dégrade, les températures sont négatives, les routes sont verglacées enneigées et donc très glissantes. Cela peut entraîner une perte d'adhérence, un freinage moins performant et devenir dangereux pour votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

#### Loi Montagne 3PMFS ou M+S ?

**A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024, les pneus portant seulement le marquage M+S (Mud+Snow = boue et neige) ne sont plus acceptés. Seuls les pneus 3PMFSF (3 Peak Mountain Snow Flake = trois pics de montagne et un flocon de neige) sont admis en équivalence aux chaînes.**

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » restent possibles, **mais les usagers devront dans ce cas détenir également des chaînes ou des chaussettes à neige.** Le marquage 3PMFSF est une norme délivrée par un laboratoire et contrôlée par l'Union Européenne. Il garantit une bonne adhérence en conditions hivernales, sur des routes enneigées, boueuses et verglacées. Le marquage M + S signifie que le pneu peut circuler sur des chemins boueux ou sur des routes recouvertes d'une fine couche de neige. Cependant, ce marquage n'est pas encadré par une homologation Européenne Bon à savoir : si vos pneus sont homologués 3PMFSF, ils sont forcément certifiés M+S. En revanche si vos pneus sont certifiés M+S ils ne sont pas forcément homologués 3PMFSF.

*(sources : service-public.fr) Publié le 29 octobre 2024 – Mise à jour le 14 novembre 2024 – Direction de l'information légale et administrative.*

#### Quels sont les risques si je ne suis pas bien équipé ?

Que vous habitiez dans les zones concernées par la loi Montagne, que vous les traversiez quotidiennement ou occasionnellement **l'équipement hiver est obligatoire sous peine d'amende.**

#### Les sanctions si vous n'êtes pas équipés dans les zones géographiques loi Montagne : (\*)

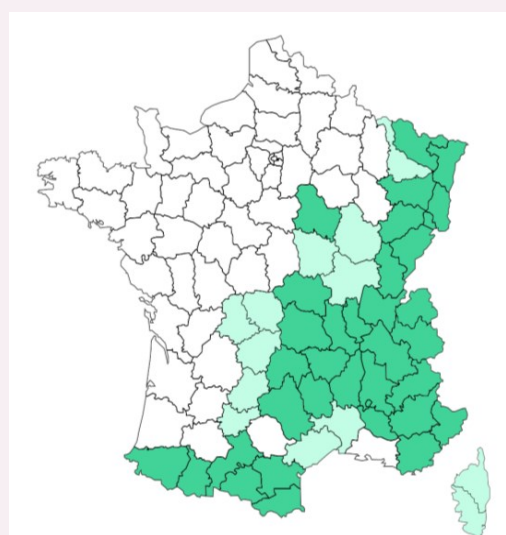
- Une amende forfaitaire de 135€ (classe 4) (\*)
- Une possible immobilisation du véhicule (\*)
- L'infraction sera à la charge du conducteur du véhicule, et non à celle de son propriétaire. (\*)

*(\*) Sous réserve de publication du Journal Officiel du décret relatif aux sanctions d'infractions à la loi Montagne 2.*

#### Le risque assurance si vous n'êtes pas équipés pour la loi Montagne :

En cas d'accident, les assurances pourraient ne pas prendre en charge les dommages si le véhicule n'est pas équipé.

- Votre assureur peut vous demander de prouver que vos roues étaient munies des équipements spéciaux précédemment mentionnés.
- Il risque de ne pas appliquer la garantie du contrat.
- Avant de prendre la route, pensez à regarder les garanties de votre contrat d'assurance.



- Départements concernés par la loi Montagne 2024
- Départements exemptés de la loi Montagne 2024
- Départements non situés en zone loi Montagne 2024



## Brèves



Treize colis de Noël ont été distribués à une vingtaine d'habitants de la commune.

Cette année la municipalité avait choisi de promouvoir des produits 100% corrèziens et a chargé Les Fines Boucheries de Neuvic de la préparation de ces colis.



Merci à ceux qui se sont recensés sur Internet et à tous ceux qui ont gentiment accueilli Vincent Charmes, notre agent recenseur municipal, à leur domicile.



Malheureusement, des panneaux de circulation ont encore été dérobés. Ces actes gratuits et idiots sont à déplorer, il coûte cher à notre commune de les remplacer !



Pays d'Art et d'Histoire (organisme départemental) va organiser un Cluedo géant\* à Saint Étienne le 10 juillet prochain. Vous pourrez participer au jeu et même jouer un personnage si vous le souhaitez !

Vous trouverez plus d'informations en temps voulu sur notre site Internet.

\*Enquête policière



Plus de vingt personnes, dont bon nombre d'enfants étaient présents au monument aux morts pour commémorer l'Armistice du 11 novembre. Dans le silence et le recueillement hommage a été rendu à nos disparus « morts pour la France ».

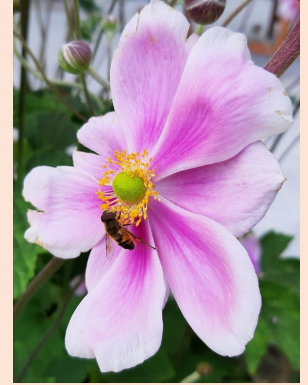




## Cette page est la vôtre...

Photographe ou artiste, sculpteur ou poète, vous pouvez faire paraître vos œuvres ici si le cœur vous en dit ! Il suffit pour cela de vous adresser à la mairie.

**Elizabeth a pris ces jolies photos d'abeilles butinant les fleurs de son jardin l'été dernier :**



**Et Dominique a réalisé cette aquarelle d'après une photo de cet automne**





## Photos d'antan



Vous possédez peut-être des photos ou des cartes postales évoquant le passé de notre village. Si vous l'acceptez, nous pourrions récolter ces souvenirs d'autrefois afin de retracer l'histoire de Saint Etienne La Geneste et de ses habitants et pourquoi pas, d'organiser une exposition au foyer Félix Porte.

Vous pouvez apporter vos clichés à la mairie, nous les scannerons et vous les rendront de suite, ou si vous préférez, nous les envoyer par mail : [mairie.stetiennelageneste@orange.fr](mailto:mairie.stetiennelageneste@orange.fr)

Merci !

Les habitants de La Chèze, devant la maison « Bouyon », aujourd'hui celle de M et Mme Geffroy



Les élèves de St Etienne La Geneste en 1912 (ou 1919 ?)



La gare, aujourd'hui disparue



## La bonne recette d'Annette : Le canard au vinaigre balsamique

Annette nous propose cette recette, qui, malgré sa simplicité, est délicieuse, et fera son petit effet !

**Préparation :** 20 mn

**Cuisson :** environ 1h (cuisson traditionnelle) ou 20 mn (à l'autocuiseur)

**Ingédients pour 6 personnes :**

1,2 kg de canard (sauté ou hauts de cuisses ou manchons ou ailerons)

2 cuillères à soupe d'huile d'olive

200 ml de vinaigre balsamique

100 ml de soja salé

Poivre

300 ml d'eau

1 cuillère à soupe de miel (facultatif, pour ceux qui aiment le sucré/salé)

**Préparation :**

Dans une cocotte, faites revenir les morceaux de canard dans l'huile d'olive; réservez le canard et jetez la graisse rendue.

Remettez le canard dans la cocotte et ajoutez le vinaigre, le soja, le poivre, l'eau et suivant votre choix, le miel.

Faites bouillir, baissez la température et laissez mijoter de façon traditionnelle environ 1 heure ou à l'autocuiseur 20 mn.

Vous pouvez rajouter de la crème dans ce cas, je vous conseille de dégraisser la sauce avant l'ajout.





*Le maire, les conseillers municipaux et la  
secrétaire de mairie vous souhaitent une*

*Bonne Année*

20  
25

*Commune de Saint Etienne La Geneste*

**La mairie est ouverte le :** **Lundi de 14h à 17h30**  
**Jeudi de 14h à 17h30**

Tel : 05 55 95 99 71

Mail : [mairie.stetiennelageneste@orange.fr](mailto:mairie.stetiennelageneste@orange.fr)

Site : <https://stetiennelageneste.fr>

*En cas de nécessité, vous pouvez joindre :*

- Christophe TUR, Maire au 06 32 69 85 21
- Claude DAVOINE, 1er Adjoint au 06 71 81 93 81
- Dominique DISSON, 2ème Adjointe au 06 83 46 70 69



ST-ÉTIENNE-LA-GENESTE



Imprimé par nos soins en 50 exemplaires  
Ne pas jeter sur la voie publique